

Pons, le 15 novembre 2023

## **Convocation Conseil Municipal** **Séance du Mercredi 22 Novembre 2023**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal, se tiendra :

**Mercredi 22 Novembre 2023 à 19 heures**  
**Salle du Conseil (Auditorium).**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 27 septembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de la délégation du Conseil Municipal au Maire (*Article L2122 du CGCT – délibération n° 20200527B*).
  1. Finances : Adoption du passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024
  2. Finances : Passage à la nomenclature M57 : Modalités de gestion des amortissements
  3. Finances : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
  4. Finances : Délibération cadre 2024 - Imputation en section d'investissement de biens de faible valeur
  5. Finances : Dépenses Fêtes et Cérémonies à imputer au compte 6232
  6. Finances : Opérations d'ordre
  7. Acquisition amiable terrain 200 m<sup>2</sup> issu parcelle AC601 (défense incendie)
  8. Délégation du Conseil Municipal au Maire, complément à la délibération n° 20200527B (actualisation loi 3DS)
  9. Demande de Subvention MFR Jarnac et demande subvention exceptionnelle
  10. Convention de réalisation Etablissement Public Foncier
  11. Accompagnement tissu commercial centre-ville
  12. Personnel : Indemnités fonctions itinérantes
  13. Délégation de Service Public : Rapport de principe DSP Camping
  14. Unesco : Plan de gestion zone tampon Hôpital des Pèlerins
  15. Questions Diverses

**Les débats sont retransmis sur la page Facebook de la Ville de Pons et sur Radio Pons.**

- *Il est rappelé que toute personne souhaitant aborder un point hors ordre du jour doit le faire conformément aux règles édictées par le règlement intérieur voté à l'unanimité du Conseil municipal le 27 mai 2020. Des questions diverses peuvent donc être adressées au Maire 48 heures avant la date du Conseil, soit avant le 19 novembre 2023, 19h. Il s'agit là du bon fonctionnement de nos instances, la démocratie ne pouvant s'exprimer clairement que lorsque les règles sont respectées par tous.*

**Une note de synthèse relatant les points évoqués ci-dessus, est jointe à la présente convocation.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Jacky BOTTON

